



Déclaration des performances

No.: EshaBase PV3
Version: 2.1

EshaBase PV3

1. CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU PRODUIT TYPE

EshaBase PV3

2. USAGE(S) PRÉVU(S)

Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité de
toiture

3. FABRICANT ET, LE CAS ÉCHÉANT, REPRÉSENTANT AUTORISÉ

BMI Belgium BV, H. Schutte, Wijngaardveld 25, BE-9300 Alost,
Belgique. www.bmigroup.com/be

4. SYSTÈME(S) D'ÉVALUATION ET DE VÉRIFICATION DE LA CONSTANCE DES PERFORMANCES

Systeem 2+

5. NORME HARMONISÉE

EN 13707:2004 / A2:2009

6. ORGANISME(S) NOTIFIÉ(S)

0620 Kiwa Nederland B.V.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

H. Schutte, Directeur Général

à Alost le 30-11-2023.

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes à l'ensemble des performances déclarées au point 7. La présente déclaration des performances est établie conformément au règlement (UE) n° 305/2011, sous la seule responsabilité du fabricant mentionné au point 3.

7. PERFORMANCES DÉCLARÉES

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES	Spécification technique harmonisée
Comportement vis-à-vis d'un feu venant de l'extérieur*	NPD, voir note 1	
Réaction au feu**	Classe E	
Étanchéité à l'eau (processus B)	Passé	
Résistance à la traction sens long	500 -20%/+45% N/50mm	
Résistance à la traction sens travers	400 -20%/+45% N/50mm	
Allongement sens long	15% -15/+30 %abs.	
Allongement sens travers	25% -15/+50 %abs.	
Résistance à la pénétration des racines	NPD	
Résistance au poinçonnement statique méthode A	NPD	
Résistance au poinçonnement statique méthode B	NPD	
Résistance au poinçonnement statique méthode C	NPD	
Résistance au choc méthode A	NPD	
Résistance au choc méthode B	NPD	
Résistance à la déchirure	100 -0/+350 N	
Résistance au pelage des joints	NPD	
Résistance au cisaillement des joints	NPD	
Durabilité : exposition au rayonnement UV, à la chaleur et à l'eau	NPD	
Résistance à l'écoulement à température élevée après vieillissement artificiel	NPD	
Durabilité : fluage à chaud après exposition en étuve	NPD	
Souplesse à basse température	≤ -3 °C	
Substances dangereuses	NPD, voir notes 2 et 3	

EN
13707:2004 /
A2:2009

NPD: Aucune performance déterminée

*conformément à la décision 2000/553/CE de la Commission

**conformément à la décision 96/603/CE de la Commission

1) Étant donné que le risque d'incendie d'un toit est déterminé par la construction de la toiture, aucune performance ne peut être donnée pour le produit seul

2) Ce produit ne contient ni amiante ni dérivé de goudron de houille.

3) En l'absence de méthode d'essai européenne harmonisée, la vérification et la déclaration sur le contenu ou la lixiviation doivent être faites selon les dispositions nationales en vigueur du lieu d'utilisation.